Avis d'audience publique et de financement des participants

Le 11 mars 2025 Réf. : 2025-H-12

La CCSN tiendra une audience publique sur la demande de permis de NexGen Energy Ltd. concernant la préparation de l'emplacement et la construction de son projet de mine et d'usine de concentration d'uranium Rook I

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique pour examiner une demande de permis présentée par NexGen Energy Ltd. (NexGen) concernant la préparation de l'emplacement et la construction de son projet de mine et d'usine de concentration d'uranium Rook I. NexGen propose de construire et d'exploiter une nouvelle mine et usine de concentration d'uranium dans le bassin d'Athabasca, situé dans le nord de la Saskatchewan et à environ 155 km au nord du village de La Loche, 80 km au sud de l'ancienne mine de Cluff Lake, et 640 km au nord-ouest de Saskatoon. Le projet proposé se trouverait sur le territoire du Traité 8 et de la Nation métisse de la Saskatchewan – Région 2 du Nord. La demande de permis vise la préparation de l'emplacement et la construction de l'ensemble des structures, systèmes et composants nécessaires à l'exploitation future du site.

Objectif et portée de l'audience

Conformément à l'article 24 de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, un permis délivré par la Commission est nécessaire pour la préparation de l'emplacement proposé et la construction du projet. Le projet proposé est assujetti à une évaluation environnementale (EE) en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE 2012). Bien que la Loi sur l'évaluation d'impact soit entrée en vigueur en août 2019 et remplace la LCEE 2012, elle comprend des dispositions permettant aux projets en cours assortis d'EE entamées en vertu de la LCEE 2012 de se poursuivre dans le cadre des processus d'EE existants. Comme condition préalable à la décision d'autorisation, la Commission doit aussi rendre une décision relative à l'EE pour déterminer si le projet proposé est susceptible d'avoir des effets néfastes importants sur l'environnement.

Détails de l'audience

Date (Partie 1): Le 19 novembre 2025

Lieu: Virtuellement au moyen de la plateforme Zoom

Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date de

l'audience



Date (Partie 2): **Du 9 au 13 février 2026**

Lieu: À déterminer (en personne à Saskatoon)

Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date de

l'audience

L'audience publique sera diffusée en direct et disponible sur le site Web de la CCSN à <u>cnsc-ccsn.gc.ca</u>. Des détails supplémentaires sur l'audience publique seront diffusés à une date ultérieure.

Durant la Partie 1 de l'audience, la Commission tiendra compte des mémoires et des exposés, présentés par NexGen et le personnel de la CCSN. Lors de la Partie 2 de l'audience, la Commission prendra en considération les mémoires et exposés des Nations et communautés autochtones, des membres du public et d'autres parties intéressées.

La <u>demande de permis de NexGen</u> est disponible (en anglais) sur le site Web de la CCSN ou auprès du Greffe de la Commission. Le mémoire de NexGen et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront examinés à l'audience seront disponibles sur le site Web de la CCSN, ou sur demande auprès du Greffe, après le 10 octobre 2025.

Financement des participants

En vue de l'audience publique, la CCSN offre, dans le cadre de son <u>Programme de financement des participants</u>, jusqu'à **250 000** \$ pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les parties intéressées à examiner les mémoires du personnel de la CCSN et de NexGen présentés à la Commission, et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions pertinentes au dossier à l'étude. Les demandes de financement doivent clairement démontrer comment le mémoire proposé fournira à la Commission des renseignements qui se rapportent directement à la demande de NexGen. Veuillez noter que l'aide financière sera répartie entre tous les demandeurs admissibles. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli est le **9 mai 2025.**

Interventions

En vertu de l'article 19 des <u>Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire</u>, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à commenter la demande de NexGen. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **9 janvier 2026** au moyen du <u>formulaire de demande en ligne</u>, par <u>courriel</u>, ou aux coordonnées ci-dessous. La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur



Les intervenants qui souhaitent donner une présentation orale à l'aide de PowerPoint sont priés de soumettre leurs diapositives au Greffe de la Commission d'ici le **19 janvier 2026.** Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du <u>site Web de la CCSN</u> ou obtenus sur demande auprès du Greffe. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les personnes qui nécessitent des services d'interprétation en langues autochtones pour cette audience sont priées de communiquer avec le Greffe de la Commission d'ici le **22 septembre 2025** pour en faire la demande. Pour toute demande reçue après cette date, le Greffe fera de son mieux pour fournir des services d'interprétation.

Obligation de fournir des documents à des fins de registre

En vertu de l'article 15 des <u>Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté</u> <u>nucléaire</u>, toute preuve documentaire, tout mémoire écrit ou autre déposé auprès de la Commission doit être mis à la disposition des participants et du public (sous réserve des mesures de confidentialité prises par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Afin que les renseignements présentés à la Commission soient clairement consignés, tous les participants doivent soumettre au Greffe de la Commission, en même temps que leurs observations détaillées, tous les documents de référence utilisés pour étayer leur position. Les documents de référence doivent être annexés directement au mémoire ou déposés sous pli distinct, selon le cas, pour être pris en compte dans le dossier. Les éléments cités dans le corps des principaux mémoires ou présentés sous forme de liens hypertextes, mais non déposés, ne seront pas considérés comme faisant partie intégrante du dossier ni pris en compte dans les délibérations de la Commission.

Confidentialité

Conformément à l'article 12 des <u>Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire</u>, la Commission peut décider de prendre des mesures afin de protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements susceptibles d'être confidentiels doivent communiquer avec le Greffe de la Commission, avant la date limite de présentation, pour savoir comment demander à la Commission de décider s'il y a lieu de prendre des mesures pour protéger ces renseignements et en quoi ces mesures devraient consister.

Pour plus de renseignements sur le Programme de financement des participants, communiquez avec :

Administrateur du Programme de financement des participants, CCSN

Tél.: 613-415-2814 ou 1-800-668-5284

Courriel: pfp@cnsc-ccsn.gc.ca

Web: Programme de financement des participants



Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation visée, ou pour demander des documents, communiquez avec :

Agent principal du tribunal, Greffe de la Commission Commission canadienne de sûreté nucléaire 280 rue Slater CP 1046 succ B Ottawa ON K1P 5S9

Tél.: 343-542-8587 Téléc.: 613-995-5086

Courriel: interventions@cnsc-ccsn.gc.ca

Web: Participer à une audience publique de la Commission

Pour toute demande de renseignements concernant le demandeur, veuillez communiquer avec :

NexGen Energy Ltd. 3150-1021 rue West Hastings Vancouver BC V6E 0C3

Tél.: 604-428-4112 Téléc.: 604-259-0321

Web: NexGen Energy Ltd. (en anglais seulement)

